**Surveillant(e) de baignade**

Date de publication :24/02/2025

**Familles de métiers**

Sécurité et sûreté

**Lieux et segments d’activités**

Parcs d'attractions et parcs aquatiques

**Autres intitulés**

* Maître(sse)-nageur(euse) sauveteur(euse)
* Sauveteur(euse) aquatique

**Définition du métier**

Les parcs aquatiques sont des espaces aménagés pour la détente, l'amusement et éventuellement les sensations. Ce type d'environnement n'est pas structuré pour effectuer du sport de natation ou de la compétition, ni des longueurs, mais entièrement pour se détendre ou s'amuser dans un espace thématisé.

Afin de garantir aux visiteurs une expérience réussie en toute sécurité, le/la surveillant(e) de baignade assure la surveillance constante des bassins, toboggans, et des autres zones de baignade du parc. Ses principales responsabilités incluent la prévention des accidents en identifiant les comportements à risque, une réaction rapide en cas d'urgence et la réalisation des gestes de premiers secours si nécessaire.

Il/Elle est également responsable du respect des règles de l'établissement pour la sécurité et la sûreté de tous les baigneurs. La vigilance, le sang-froid et la communication sont des compétences importantes pour ce métier.

**Particularités**

* Métier en contact avec le public
* Pic saisonnier

**Code ROME**

Surveillant / Surveillante de baignade

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Etre vigilant et attentif en permanence
* Etre à l'écoute des visiteurs et se rendre disponible
* Adopter une attitude proactive

**Compétences techniques**

* Prévenir et résoudre les conflits en appliquant les consignes de l'entreprise
* Accueillir, orienter, informer un visiteur
* Surveiller un espace de baignade
* Déclencher les mesures d'urgence en cas d'incident
* Surveiller le bon fonctionnement d'une attraction humide
* Maitriser les règles de sécurité liées à l'accueil et à l'utilisation des attractions
* Anticiper des dangers, problèmes ou besoins matériels et techniques
* Expliquer et faire respecter les règles et procédures
* Contrôler l'accès et la circulation des personnes

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable dans la surveillance de baignade est un plus mais pas indispensable.

**Formation obligatoire**

* Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport spécialité Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN)

**Formation appréciée**

* Certificat de surveillant-sauveteur aquatique-eaux intérieures

**Mooc disponibles et ressources utiles**

France Compétences